

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mai 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six le jeudi 21 mai 2026 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 12 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Cédric MARTIN, maire.

Etaient présents :

Cédric **MARTIN**, maire, Laure **GAUTHIER**, Jean-Michel **LACOMBE**, Blandine **LAURENT**, Christian **ROUX**, adjoints,

Christian **FOUQUART**, Edith **PANTEL**, Mireille **SAUREL**, Eric **VAISSIERE**, Cathy **DELBECQUE**, David **MALOSSE**, Lysian **BEAUME**, Pauline **ANGILELLA**.

Procuration : Arnaud **PLAN** à C. **ROUX**, Cindy **VALDEYRON** à Cédric **MARTIN**.

Secrétaire de séance : Cathy **DELBECQUE**

Mme Cathy **DELBECQUE** est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. ADHESION ANACR

Il est demandé à l'assemblée de bien se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'ANACR 48.

Par cette adhésion, la commune confirme son souhait de perpétuer l'esprit de la Résistance et d'honorer la mémoire de ses combattants. Le montant de l'adhésion annuelle est de 25€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer annuellement à l'ANACR 48.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion annuelle.

Voté à l'unanimité

2. ALSH : AUTORISATION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES – VALIDATION DU BUDGET 2026

Dans le cadre de la mise en place d'un ALSH au cours de l'été 2026, le maire informe l'assemblée qu'une directrice et une animatrice ont été recrutées. L'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement peut donc avoir lieu au cours de l'été 2026.

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 à la charge de la commune pour 5 semaines d'ouvertures (4 semaines en été et 1 semaine aux vacances de Toussaint) sera de 10 617.81€. Ce budget est établi une base de 20 enfants présents sur les 5 semaines.

Pour ce faire, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser l'association TRAIT D'UNION à utiliser les locaux scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'association TRAIT D'UNION à utiliser les locaux scolaires dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

VALIDE le budget au titre de l'année 2026 tel que présenté ci-dessus, soit 10 617.81€.

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité

3. PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Suite aux possibilités d'avancement de grade sur l'année 2026, et compte tenu du tableau des effectifs, il y a lieu de créer l'emploi suivant :

Poste à créer - Grade d'avancement	Date de création
Agent de Maîtrise – Temps Complet 35/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste tel que présenté ci-dessus.

DECIDE la suppression de l'ancien poste correspondant d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe – Temps Complet 35/35^{ème}

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié conformément à la présente délibération.

Voté à l'unanimité

4. CLECT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1699 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF 2016335-0025 en date du 30 novembre 2016 portant statut de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, conformément à l'article L.5211-5-4 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF-2017-362-002 en date du 28/12/2017 portant définition des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives à compter du 1^{er} janvier 2018 de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère ;

Vu la délibération du conseil communautaire N°DE-2017-169 instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération DE-2026-057 portant sur la création et la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférables (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Le maire informe l'assemblée que la CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant et qu'il y a lieu de désigner un membre délégué titulaire et un membre délégué suppléant pour la commune du COLLET-DE-DEZE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger à la CLECT :

- Titulaire : Jean-Michel LACOMBE
- Suppléant : Christian ROUX

Voté à l'unanimité

5. COMMISSION DES IMPOTS : DESIGNATION DES MEMBRES

Le maire informe l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune une commission communale des impôts directs soit installée. Cette commission est composée du maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressé par le conseil municipal.

TITULAIRES		
PLAN Nathalie		Lotissement La Vignette
PUJO Patricia		Lotissement Les Hautes Vignes
MARCHELIDON Uriel		La Vigne
DELEUZE Ruben		Le Tour
BROUILLET Jean-Noël		Rue Basse
FOUQUART Christian		Le Cardayre
ROUX Christian		Mas Thomas Le Castanet
SAUREL Mireille	Propriétaire de bois	Pertus
VIDAL Jean-Luc	Propriétaire de bois	Le Charbonnier
INSALACO Jean		Trouillau
LAURENT Blandine		La Clède
GRIOLET Huguette		Rue Principale

SUPPLEANTS		
NATALI Régis		La Devèze
BASTIDE Denis		Sauveplane
LACOMBE Jean-Michel	Propriétaire de bois	La Borie Haute
BERNON Christian		Lotissement La Vignette
NADRCIC Denis		Lotissement La Vignette
LARGUIER Yvan		Le Castanet
TREBUCHON Pierre		La Viale
BASSON Véronique		Lotissement Les Hautes Vignes
CARNAC Marie-Thérèse		Dèze
FELGEIROLLES Freddy		Le Tour
LABEAUME Jean-Claude		Le Castanet
PIT Nathanaël		Chevaniels Haut

Il est également demandé de proposer deux noms de contribuables auprès de la Communauté de Communes :

- Christian FOUQUART
- Ruben DELEUZE

Voté à l'unanimité

6. TRAVAUX SALLE DE L'OSERAIE : APPROBATION DU DEVIS

Le maire rappelle que suite à l'expertise réalisée dans le cadre des désordres de la salle de l'Oseraie, des travaux intérieurs sont à réaliser. Ces travaux rentrent dans le cadre la décennale.

Par délibération en date du 18/11/2025, M. Geoffroy AUROUSSEAU, architecte, a été désigné comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Les travaux débuteront le 1^{er} juin pour une durée estimée à 1 mois.

Il est présenté à l'assemblée deux devis pour les travaux de réfection intérieurs :

- Entreprise QUINONES : 66 110.40€ HT
- Entreprise MARTINEZ : 86 116.30€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise QUINONES pour un montant de 66 110.40€ HT

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Voté à l'unanimité

7. REGULARISATION DES CAPTAGES : PARCELLE C2094

Le maire rappelle la délibération en date du 28/10/2019 par laquelle le conseil municipal décidait de racheter des terrains faisant partie du périmètre de protection immédiate des captages suite à une procédure administrative de régularisation des captages de la Croze et du Dourdon

La Parcelle C2094 d'une superficie de 393m² qui appartenait à Mme Anne COLOMBO et Mme Elsa NEVEU a été vendue depuis ladite délibération. Il y a lieu de délibérer sur le rachat de cette parcelle au nouveau propriétaire conformément à l'évaluation du prix d'achat par le Pôle d'Evaluation Domaniale, soit 25€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de racheter la parcelle C2094 (393m²) au prix de 25€ appartenant à la SCI CLAP.

AUTORISE le maire à signer tous les documents à ce rachat.

Voté à l'unanimité

8. LOTISSEMENT LES HAUTES VIGNES : VENTE DE LOTS

Le maire rappelle la délibération n°2017-054 en date du 16/10/2017 par laquelle le conseil municipal fixait le prix de vente des lots restants au Lotissement Les Hautes Vignes à 20 000.00€ TTC et autorisait la vente du lot 23 à M. et Mme PLAN Arnaud et Chloé.

Le maire informe que la SCI HALYANN se porte également acquéreur du lot n° 20 au prix de 20 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre le lot n°20 Lotissement Les Hautes Vignes à la SCI HALYANN.

CONFIRME la vente du lot n°23 à M. et Mme PLAN Arnaud et Chloé.

CONFIRME le prix de vente à 20 000€ TTC pour chacun de ces lots.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ces ventes.

Voté à l'unanimité

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

NOM	Montant de la subvention accordée
Comité des Fêtes Collétain	1100€
AS Collet-de-Dèze	1000€
Le Nary	500€
Amicale Laïque du Collet-de-Dèze	2970€ (57 élèves x55€)
ANACR	180€
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet-de-Dèze	1000€
La Nouvelle Calade	400€
La Belle Etoile	500€

Voté à l'unanimité

10. INFORMATIONS DIVERSES

❖ Déchèterie de Saint Privat de Vallongue

Suite à la fermeture, des études de sols ont été réalisées.

Le coût des travaux de réfection est estimé à 325 000€ si les résultats des études de sols les permettent.

❖ Commissions municipales

Suite à l'installation des diverses commissions municipales, un compte rendu est fait à l'assemblée.

COMMUNICATION :

Répartition des rôles

Modernisation du site Internet en cours

Correspondante Lozère Nouvelle : Mme Cathy DELBÉCQUE

PATRIMOINE

Réunion avec copropriété de l'immeuble de La Poste et l'ADIL.

Travaux sur le bardage à prévoir, les devis sont en cours.

DPE collectif à prévoir sur toutes les copropriétés. Etude en cours pour une éventuelle mutualisation avec toutes les copropriétés.

ANIMATIONS LOISIRS

Points avec les associations sur les dates des manifestations.

Proposition de créer une journée de nettoyage avec toutes les associations utilisatrice de l'Oseraie.

Expo d'Art aura lieu au sein de l'EHPAD

Automnales : étude sous-traiter l'organisation à La Belle Etoile avec le soutien de collectivité

Maintien du Marché de Noël : étude sous-traiter l'organisation au Comité des Fêtes

Fête du Vélo : 12/06/2026

Octobre Rose : à développer

❖ Voirie programme 2026

Christian ROUX présente les devis établis par le SDEE de la Lozère dans le cadre du Programme de Voirie 2026.

- Chemin du Boutonnet : 29 192.50€ HT
- Voie Verte La Cévenole : 7 528.00€ HT
- Route de Molières : 15 508.50€ HT
- Route des Elzières : 15 881.40€ HT
- Route de Sauveplane : 19 253.00€ HT

S'ajoutent aux montants ci-dessus, les honoraires suivants :

- Lozère Ingénierie : 5.5% du HT
- SDEE : 1% du TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les chantiers suivants au titre du programme de voirie 2026 :

- Chemin du Boutonnet : 29 192.50€ HT
- Voie Verte La Cévenole : 7 528.00€ HT
- Route des Elzières : 15 881.40€ HT

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière auprès du Département de la Lozère ainsi que tout autre organisme susceptible de financer ce programme de voirie.

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

❖ Commissions intercommunales

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des personnes sont volontaires pour intégrer les commissions thématiques intercommunales.

- **Santé** : Mme Laure Gauthier
- **Finances** : M. Christian Fouquart
- **Développement Economique** : M. Jean-Michel Lacombe
- **Attractivité** : M. Davis Malosse
- **Cohésion Sociale Logement** : M. David Malosse
- **Périscolaire** : M. Cédric Martin
- **Ressource en Eau Environnement** : Mme Cathy Delbecque

❖ Habitants de Coudoulous

Lecture du courrier de remerciements des habitants de Coudoulous pour l'aide technique apportée lors des travaux de sécurisation et de réhabilitation du captage.

Prochain conseil municipal prévu le 02 juillet 2026.

Séance levée à 22h20

Le Maire

Cédric MARTIN

